



DOSSIER DE PRESSE

L'UPACA*, moteur de la certification européenne Ports Propres

* Union des ports de Plaisance
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



SOMMAIRE

L'UPACA, créateur d'outils pour des ports innovants	3
L'UPACA, une référence pour la certification européenne ports propres	5
La démarche Ports Propres	5
L'UPACA, accompagnatrice des ports de plaisance de PACA et Monaco	6
Projets 2018 de l'UPACA	8
Acteurs de l'UPACA	9
Région PACA et économie du littoral	9
Ports ayant obtenu la certification européenne ports propres «Clean Harbour guidelines» en France	10
Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco	10
Occitanie	10
Bretagne	10
Ports engagés dans la démarche Ports Propres	10



Aire de carénage.

L'UPACA, Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco, a été créé en 2001 par et pour les gestionnaires de ports de plaisance. Ce sont eux qui la composent et en font leur outil collectif, à l'échelle de la région PACA et de Monaco, sous forme associative. Les gestionnaires de ports de plaisance la font vivre et évoluer au travers de leurs besoins, leurs demandes et leurs souhaits de développement. Elle est la représentation, dans la région PACA, des gestionnaires de ports de plaisance auprès des institutions, de l'État et des collectivités territoriales. Elle accompagne tous les gestionnaires de plans d'eau et les gestionnaires de ports à sec qui hébergent des navires de plaisance, quel que soit le statut du gestionnaire (gestion publique ou gestion privée), quel que soit le statut du plan d'eau ou celui du port à sec.

L'UPACA, créateur d'outils pour des ports innovants

Depuis quelques années, la question du changement de comportement et, plus généralement, de l'évolution des pratiques est devenu l'un des enjeux clés de la transition écologique. Ainsi, pour aider la mise en œuvre de nouveaux usages et de nouvelles pratiques, il est essentiel de fournir des outils conviviaux, ludiques et actuels facilitant le changement des habitudes.

Dans le cadre de ses missions, l'UPACA a créé et mis à disposition de nombreux outils innovants au service des ports de plaisance, afin d'aider les usagers et gestionnaires à réduire les impacts des activités de plaisance sur l'environnement.

QUELQUES DATES À RETENIR

1984 : Première notion de « Ports Propres » en Bretagne.

1998 à 2005 : première opération « Ports Propres » dans les ports de plaisance et de pêche de Languedoc Roussillon.

2001 : Ports Propres est initié en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec une convention de partenariat entre le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Languedoc-Roussillon et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

2003 : « Ports propres et accueillants » en Corse.

2001 à 2007 : 86 ports de plaisance en PACA rentrent dans la démarche « Ports Propres ».

2006 : création, en partenariat Conseil Régional PACA/UPACA, d'une charte graphique de signalétique des équipements « Ports Propres » adoptée au niveau national.

2008 : création de la certification nationale AFNOR « Gestion Environnementale Portuaire ».

2011 : création par l'UPACA de la Certification européenne «Ports Propres» ou «Clean Harbour Guidelines», qui remplace l'accord français.

En **2017**, déjà 43 ports de plaisance sont certifiés « Ports Propres ».

Ainsi, depuis plusieurs années, l'UPACA met en œuvre, avec l'appui du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, un itinéraire de formation des personnels des ports de plaisance, aussi bien pour les salariés en contrat de droit privé que pour les fonctionnaires territoriaux. Plusieurs formations sont disponibles, entre autres, « Droit dans les ports de plaisance », « Formation Ports Propres », « surveillants et auxiliaires de surveillance des ports » ou encore « Gestion quotidienne de la certification européenne « Ports Propres ».



Signalétique Ports Propres mise en place dans un point propre.

L'UPACA gère également la certification européenne « Ports Propres » dans son ensemble, et notamment la signalétique « Ports Propres ». Chaque port dans cette démarche, puis certifié, affiche une signalétique spécifique, afin d'utiliser au mieux les dispositifs mis en place dans ce cadre (points propres, aire de carénage, collecte des eaux usées des navires, etc...).

Les objectifs sont d'informer, d'amener facilement aux équipements, d'accueillir sur les sites de collecte et de conforter les plaisanciers dans leurs bonnes pratiques.

Le dernier dispositif mis en place par l'UPACA, en mars 2018, est un outil numérique. Deux films de 90 secondes sont disponibles directement dans les ports de plaisance, sur l'écran d'accueil des capitaineries et surtout accessibles via les nouvelles technologies (QR Code). Ils présentent deux des dispositifs de « Ports Propres » : l'aire de carénage et le point propre. L'UPACA a fait le choix de produire des films, car ce support permet de donner un maximum d'informations en un minimum de temps, et, via les nouvelles technologies, de sensibiliser l'ensemble des acteurs agissant sur les ports de plaisance.



Plaisanciers adoptant les bonnes pratiques de tri des déchets.

L'UPACA, une référence pour la certification européenne ports propres

La Certification européenne « Ports Propres » est une démarche volontaire de la part des gestionnaires de ports de plaisance, qui sont de plus en plus nombreux à vouloir réduire les impacts de l'activité de plaisance sur les milieux naturels. C'est LE signe de l'excellence en matière de gestion environnementale dans les ports de plaisance.

L'UPACA accompagne les ports de la région dans les multiples phases de préparation et de pérennisation suite à l'attribution de la Certification AFNOR.

L'UPACA, Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco a créé et réalisé la démarche « Ports Propres » en région PACA avec l'aide des partenaires techniques et financiers que sont le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DREAL, la DIRM, l'ADEME et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Suite à l'élaboration, avec la Région, d'une Certification Ports Propres nationale AFNOR

en 2008, un projet européen a permis à l'UPACA de créer la Certification européenne « Ports Propres » en 2011. C'est la seule Certification européenne spécifique aux ports de plaisance. Cette dernière est également reprise dans la norme mondiale de qualité d'accueil dans les ports de plaisance (ISO 13687).

Véritable référence sur « Ports Propres », l'UPACA accompagne les ports de la région dans les multiples phases de préparation et de pérennisation suite à l'attribution de la Certification AFNOR. L'UPACA agit également au niveau national dans la mise en place de Ports Propres, en accompagnant les Unions des ports de plaisance des autres régions (Occitanie, Corse, Atlantique, Bretagne, Hauts de France, ports en eaux intérieures).



La démarche Ports Propres

La démarche Ports Propres se fait en 5 étapes :

- 1 Étude « diagnostic Environnement »**
des flux de polluants et de déchets
- 2 Lutte contre les pollutions récurrentes :**
effluents et déchets (mise en place d'équipements pour collecter, trier, traiter les déchets comme l'aire de carénage, le point propre, etc...)
- 3 Lutte contre les pollutions accidentelles**
(préparer un plan de lutte contre les pollutions accidentelles, équipement et kits d'intervention)
- 4 Économie d'énergie et économie d'eau**
- 5 Formation des gestionnaires et personnels des ports de plaisance,**
et sensibilisation des usagers à Ports Propres.

Un ensemble d'outils est proposé aux ports pour communiquer sur leur certification.

Afin de communiquer sur leur excellence environnementale, et que leurs efforts soient reconnus, les ports de plaisance ayant fait toute la démarche Ports Propres, font contrôler leurs pratiques par un organisme tiers indépendant (Afnor certification), pour l'obtention de la Certification Européenne Ports Propres (Clean Harbor Guidelines). Ceci garantit une totale indépendance de décision et une vraie valeur objective de l'attribution de la certification.

Un port de plaisance certifié Ports Propres est facilement reconnaissable grâce à la signalétique promotionnelle constituée entre autres de pavillon Ports Propres et AFAQ Ports Propres, flottant sur la Capitainerie.



Signalétique Ports Propres (plan du port).

L'UPACA, accompagnatrice des ports de plaisance de PACA et Monaco

Regroupant 98% des ports de plaisance de la Région et les ports de la Principauté de Monaco, l'UPACA :

- fédère les ports à gestion publique et à gestion privée et leurs apporte des conseils et de l'assistance dans tous les domaines relatifs à la gestion portuaire;
- anime le réseau des ports de plaisance et les échanges de bonnes pratiques;
- est une interface entre les gestionnaires de ports et les entreprises proposant des produits et services pour les activités portuaires;
- assure la promotion des activités portuaires et nautiques de la région PACA et de Monaco;

- entretient des relations avec tous les organismes ayant trait à la navigation de plaisance, et tout particulièrement le Conseil Régional PACA, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, la DREAL, la DIRM, les Conseils Départementaux des six départements, les Chambres Consulaires, le Crossmed, la S.N.S.M., les Prudhommes de pêche, et toutes les entités représentatives dans le domaine portuaire et nautique...;
- collabore au développement économique, touristique et social de la région PACA et Monaco dans le domaine portuaire et nautique;
- participe à la mise en place de tout programme et action concernant l'amélioration, l'extension des installations portuaires, et la protection de l'environnement;
- a des missions de coopération avec les autres acteurs de la plaisance comme les professionnels du nautisme (par exemple la FIN, Fédération des Industries Nautiques), les professionnels de la pêche, en règle générale tous les acteurs du nautisme, et avec les professionnels du tourisme en lien avec la plaisance...

L'UPACA regroupe 98% des ports de plaisance de la Région et les ports de la principauté de Monaco.

Les missions de l'UPACA dépassent le cadre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Monaco, car il y a des coopérations interrégionales (Languedoc Roussillon, Corse etc.), européenne (Italie, Espagne, Grande Bretagne) et mondiale (Brésil, Maroc, Vietnam, etc.). L'association, très représentative de la profession, est par ailleurs membre de l'AMCRE (Assemblée Maritime Pour la Croissance Régionale et l'Environnement, de l'Accord RAMOGE et du Conseil Maritime de Façade).



PROJETS 2018 DE L'UPACA

Nouvelle certification portuaire

Accessible aux ports déjà certifiés Ports Propres : « Ports Propres Actifs en Biodiversité ».

Enrichissement de l'itinéraire de formation des personnels des ports de plaisance

Négocié avec le CNFPT et les AGEFOS.

Nouvelle législation sur les bateaux de servitude,

Procédure d'enlèvement de bateaux hors d'usage

Nouvelle législation européenne sur la mise en concurrence des AOT

Guide de dragage en PACA

Charte des ports de plaisance de l'UPACA

Les ports : outils d'aménagements du territoire avec des sujets sur les professionnels du nautisme, les pêcheurs, le patrimoine, l'accessibilité, l'éducation à l'environnement, le tourisme, etc...

Étude de faisabilité d'une norme mondiale « ISO Ports Propres »

Expérimentation des dragages

Création de supports numériques de communication

pour les ports de plaisance.

Réunions d'échanges d'expériences et de co-construction de modèles et documents

Entre gestionnaires de ports de plaisance sur tous les domaines de la gestion portuaire.

« Smart port de plaisance »

Outils numériques pour la gestion et l'attractivité portuaire.

Acteurs de l'UPACA

- Les adhérents, au nombre de 130 ports de plaisance.
- Le conseil d'administration de l'UPACA est composé de 16 gestionnaires de ports de plaisance de la région Provence Alpes Côte d'Azur.
- L'équipe de l'UPACA :
 - **Véronique TOURREL**
Ingénieur en environnement, experte « Ports de Plaisance » pour AFNOR (Agence Française de Normalisation) et CEN (Comité Européen de Normalisation), auteur de la certification européenne AFNOR « Ports Propres » ou CWA Clean Harbour Guidelines. Elle est Déléguée Générale de l'Union des Ports de Plaisance en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco depuis 2003.
 - **Marceau ARTAUD**
Ingénieur, Maître en environnement et aménagement du territoire, il est chargé de mission à l'Union des Ports de Plaisance en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco depuis janvier 2015. Il a notamment en charge l'accompagnement des ports de plaisance dans la Charte pour le développement durable des ports de plaisance et de pêche.



Région PACA et économie du littoral

La Région PACA constitue un enjeu essentiel pour le développement économique :

- des industries nautiques qui, avec 1 500 entreprises régionales, essentiellement dans la maintenance et le négoce, représentent le quart du chiffre d'affaires national et des salariés, soit plus d'un milliard d'euros et 10 000 emplois
- de la filière « pêche » qui regroupe en région près de 4 000 emplois avec une activité exclusivement artisanale (plus de 90% de la flotte sont des navires de moins de 12 mètres)
- des ports de plaisance et de pêche qui sont des pôles d'attractivité touristique majeurs (le secteur du tourisme en région représente plus de 14 milliards d'euros).

L'activité des ports de plaisance ne représentait que 1 à 2% de la pollution marine avant la mise en œuvre de démarches environnementales. Les actions menées dans le cadre de « Ports Propres » tendent à minimiser cet impact pour tendre vers 0%. Chaque action compte et les ports de plaisance, aidés par leurs usagers, se mobilisent pour contribuer à la protection de la planète.

QUELQUES CHIFFRES À RETENIR

28 millions
de touristes
par an sur le littoral PACA

60 000
anneaux à flots
et 135 ports de plaisance et de pêche

29%
des bateaux
et 61% des escales nationales

125 M
de chiffre d'affaire
grâce aux ports en PACA / 1000 emplois
directs / 15000 emplois
indirects

1^{ère} région française
et européenne
en termes de capacité d'accueil
pour la plaisance

1 des principales zones
de navigation au Monde
pour les yachts

Ports ayant obtenu la certification européenne ports propres «Clean Harbour guidelines» en France

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco

1. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Cercle Aviron de Marseille (Le CAM)
2. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Lei Pescadou de l'Estaque (LPE)
3. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Société Lou-Saran
4. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Société Nautique de l'Estaque Plage (SNE)
5. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Société Nautique du Stade (SNS)
6. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Société Nautique Estaque Mourepiane (S.N.E.M)
7. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Société Philanthropique de Pêche et de Sports Lou-Sard
8. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Sporting Club Port Autonome de Marseille (SCPAM)
9. Association de Clubs Nautiques de l'Estaque Yachting Club de la Méditerranée (YCM)
10. Installations portuaires du Lac de Serre Ponçon (Savines le Lac)
11. Nouveau Port de La Ciotat
12. Port de Beaulieu sur mer
13. Port de Bormes les Mimosas
14. Port de Cap d'Ail
15. Port de Cassis
16. Port de Fontvieille (Monaco)
17. Port de la Coudoulière (Six-Fours-les-Plages)
18. Port de la Figueirette (Théoule/mer)
19. Port de la Pointe Rouge (Marseille)
20. Port de la Rague (Mandelieu-La-Napoule/Théoule/mer)
21. Port de Maravenne (La Londe les Maures)

22. Port de Miramar (La Londe les Maures)
23. Port de Porquerolles
24. Port de Port Saint-Louis du Rhône
25. Port de Saint-Jean Cap Ferrat
26. Port de Saint-Mandrier
27. Port de Saint-Pierre des Embiez (Six-Fours-les-Plages)
28. Port de Théoule sur mer
29. Port de Toulon Darse Nord
30. Port de Villefranche Darse
31. Port des Issambres (Roquebrune/Argens)
32. Port du Crouton (Antibes)
33. Port du Lavandou
34. Port Fréjus
35. Port Gardian (Saintes-Maries-de-la-Mer)
36. Port HERACLEA (Cavalaire sur mer)
37. Port Hercule (Monaco)
38. Port Maritima (Martigues)
39. Port Saint-Gervais (Fos/mer)
40. Vauban 21 (Antibes)
41. Vieux Port de Golfe-Juan
42. Vieux Port de Saint-Raphaël

Occitanie

43. Port de Bouzigues
44. Port de Mèze
45. Port de Sète sud de France
46. Port du Chichoulet (Vendres)

Bretagne

47. Port de Guidel
48. Port de Lorient Centre
49. Port de Lorient la Base
50. Port de Lorient port à sec
51. Port de Kernevel
52. Port de Port Louis
53. Port de Gâvre
54. Port de Morlaix
55. Port de Roscoff

Sous réserve de nouvelles certifications en cours. Pour avoir la liste actualisée : www.ports-propres.org

Ports engagés dans la démarche Ports Propres

190 ports à ce jour, dont 122 en PACA/ Monaco.

La Liste des ports engagés se trouve sur le site Internet Ports Propres : www.ports-propres.org



CONTACT PRESSE

Véronique TOUREL - CLEMENT
Déléguée Générale de l'UPACA

Tél : 06 26 95 15 96

Mail : vtourel@upaca.com

UPACA, Port Maritima, B. P.218
13698 MARTIGUES cedex

PLUS D'INFORMATIONS

www.upaca.com

www.ports-propres.org

